



**MAIRIE**

2, Place de l'église

44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX

☎ 02.40.28.47.13

☎ 02.40.28.42.24

✉ Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)

🌐 Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

# **ANNEXE RÈGLEMENT**

## **MAISON JACOB Rue de Chateaubriant**

### **Article 1 – Bénéficiaires**

La maison Jacob sera utilisée par les particuliers aubinois et les associations Aubinoises.

L'heure maximum de fermeture de la salle est fixée à 22 heures.

### **Article 2 – Descriptif**

Les locaux peuvent accueillir 30 personnes.

### **Article 3 – Equipements**

Dans le cas d'utilisation de matériel disponible avec la salle, celui-ci devra être rangé à l'identique au même endroit, après nettoyage si nécessaire et être remplacé en cas de détérioration.

Les utilisateurs assureront à minima le balayage systématique des locaux qu'ils auront utilisés et des espaces communs (hall d'entrée, sanitaires). Ils sont tenus de respecter les dispositions nouvelles, durables ou temporaires que la commune jugerait nécessaire de mettre en place.

### **Article 4 – Précautions**

Il est interdit de cuisiner sur place et/ou de s'y restaurer, et de pratiquer tout sport à balles.

***Annexe au règlement adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 30 juin 2025.***